Schéma départemental de promotion des langues de Bretagne

Brastres Departamant evit kas yezhoù Breizh war-raok

Aberja departementa des parlements de Bertègn

2024 – 2026

I. UNE PROMOTION DE LA DIVERSITE LINGUISTIQUE INSCRITE DANS UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE _____ 3
A. Les textes internationaux _____ 3
B. Les textes européens _____ 3
C. Les textes français _____ 4
II. LE BRETON ET LE GALLO, DEUX LANGUES BIEN VIVANTES EN ILLE-ET-VILAINE _____ 5
A. La réalité sociale des langues en chiffres _____ 5
B. L'appétence pour les langues régionales selon le sondage de 2018 _____ 7
III. UNE METHODE PARTICIPATIVE POUR ELABORER LE SCHEMA _____ 9
A. Un travail d'état des lieux transversal sur quatre volets identifiés _____ 9
B. La concertation avec les partenaires _____ 9
IV. CONSTATS, ENJEUX ET ACTIONS POUR CHAQUE VOLET DU SCHEMA _____ 9
A. Rendre les langues plus visibles, une communication renforcée _____ 9
B. Former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo, la formation à l'œuvre _____ 11
C. Transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations, agir sur l'enseignement _____ 12
D. Soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues _____ 14
V. UN SCHEMA DE PROMOTION DES LANGUES DE BRETAGNE VIVANT _____ 14
Le Département entend faire vivre le schéma de façon dynamique en concertation avec les partenaires associatifs et institutionnels. _____ 14
A. La conférence annuelle des acteurs _____ 14
B. La signature des chartes pour le breton et le gallo, traduction de l'engagement du Département _ 15
VI. ANNEXE – LE PLAN D'ACTION _____ 17

I. UNE PROMOTION DE LA DIVERSITE LINGUISTIQUE INSCRITE DANS UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'élaboration du schéma départemental de promotion des langues de Bretagne s'inscrit dans un arsenal juridique et réglementaire, relativement récent, qui reconnaît la diversité linguistique comme partie intégrante de la diversité culturelle.

A. Les textes internationaux

1. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée à Paris le 2 novembre 2001 proclame les principes suivants en ce qui concerne les langues :

Article 5

(…) Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; (…)

Et en annexe de la déclaration, il est mentionné :

Les Etats membres s'engagent à prendre les mesures appropriées pour diffuser largement la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle et pour encourager son application effective, en coopérant notamment à la réalisation des objectifs suivants (…) :

5. sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité et soutenir l'expression, la création et la diffusion dans le plus grand nombre possible de langues ;

6. encourager la diversité linguistique - dans le respect de la langue maternelle - à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge ;

2. La Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

En octobre 2003, l'UNESCO adopte la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et définit la langue comme « ***vecteur du patrimoine culturel immatériel ; »*** (article 2 de la convention).

Selon cette convention, *Il appartient à chaque Etat de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;*

3. La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris en octobre 2005, rappelle notamment que « *la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle* et que *la protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition* ***essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures. »***

B. Les textes européens

1. Le traité sur l'Union européenne

Le traité sur l'Union européenne de 1992, traité fondateur de l'UE déclare dans son article 3 que l'Union européenne *« respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique (…). »*

2. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Cette charte signée et proclamée par les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission lors du Conseil européen de Nice le 7 décembre 2000, rappelle dans son article 21 qu'*« est interdite, toute*

discrimination fondée notamment (…) sur la langue » et dans son article 22 que « *L'Union respecte la diversité (…) linguistique. »*

C. Les textes français

1. Les langues régionales dans la Constitution

L'article 75-1 de la Constitution (2008) de la Ve République indique que *« les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».*

2. La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la Républiques) et le code général des collectivités territoriales (CGCT)

La loi NOTRe de 2015 entérine que *« Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »*

Ces dispositions sont reprises dans le code général des collectivités territoriales en son article L1111-4.

3. La Convention spécifique Etat/Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne

La convention spécifique 2022-2027 est un engagement liant l'Etat et la Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne. Ce texte constitue un cadre de partenariat : *« La concertation avec les conseils départementaux et les autres niveaux de collectivités engagée depuis 2015 sera poursuivie, avec pour objectifs la nécessaire harmonisation et la complémentarité des actions. »*

4. La loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (dite « Loi Molac »)

La loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion du 21 mai 2021, « Loi Molac » s'appuie sur 3 composantes principales :

- la reconnaissance des langues régionales comme éléments du patrimoine immatériel de la France ;
- le caractère juridique qui permet d'autoriser « l'affichage, dans l'espace public, des traductions en langue régionale sur les inscriptions et les signalétiques publiques, ainsi que l'utilisation des signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil » ;
- une dimension éducative qui favorise l'enseignement par immersion en langue régionale à l'Ecole publique.

Cette loi a modifié le code du patrimoine, avec la mention suivante ajoutée à l'article L1: « *L'Etat et les collectivités territoriales concourent à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion de ces langues. »*

II. LE BRETON ET LE GALLO, DEUX LANGUES BIEN VIVANTES EN ILLE-ET-VILAINE

A. La réalité sociale des langues en chiffres

1. Langue régionale, dialecte, patois ou comment qualifier les langues

Il convient de rappeler ici, à des fins pédagogiques, la définition de quelques concepts importants s'agissant de la question des langues.

Selon le Ministère de la Culture, **les langues régionales** peuvent être ainsi définies : *les langues régionales sont les langues traditionnellement parlées sur une partie du territoire de la République française, et dont l'usage est souvent antérieur à celui du français.*

Le terme « langue régionale » est également celui qui est utilisé dans différents textes juridiques dont la loi du 21 mai 2021 dite loi Molac « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion ». Cette appellation est également usitée pour ce qui est des concours publics comme le CAFEP-CAPES de breton.

Il n'existe pas de critère universellement partagé pour distinguer **langue** et **dialecte** qui reste une appréciation subjective.

On considère couramment que la langue bretonne, langue celtique insulaire (telles que le gallois, l'irlandais, le gaélique et le cornique) est divisée en 4 formes dialectales, cornouaillais, léonard, trégorrois et vannetais, et si ces formes existent encore à l'heure actuelle elles ont toutefois tendance à s'estomper pour laisser place à un breton relativement standardisé. Il s'agit d'une évolution fréquente de l'évolution des langues qui ont tendance à se standardiser au-delà des composantes et variations locales.

Le gallo quant à lui, fait partie d'un ensemble de parlers dit d'oïl comme le sont, entre autres, le mainiot, le poitevin-saintongeais, l'angevin ou le normand, langues avec lesquelles il existe un véritable continuum linguistique.

Le terme « patois » est quant à lui inopportun car il peut être interprété comme dépréciatif, voire péjoratif sans fondement scientifique.

C'est pourquoi le Département fait le choix de qualifier le breton et le gallo comme « langues de Bretagne », dans une parité d'estime.

2. Le nombre de locuteurs dans chaque langue en Bretagne et en Ille-et-Vilaine selon le sondage TMO de 2018

La question linguistique ne fait pas partie des questions posées lors des recensements de population. Les seules données dont on dispose proviennent d'enquêtes déclaratives sur des échantillons de populations. L'enquête sociolinguistique en Bretagne la plus récente date de 2018 et portait sur le breton et le gallo. Elle a été effectuée par l'institut TMO sur commande du Conseil régional de Bretagne.

Elle devrait être reconduite en 2024. L'enquête a été réalisée auprès de 8 162 *« habitants des 5 départements bretons, âgés de 15 ans et plus, selon des quotas de genre, d'âges, de CSP et de taille de communes d'habitat pour chacun des 25 pays composant le territoire.* Un certain nombre de données sont présentées ci-après afin d'approcher la réalité linguistique en Bretagne et en Ille-et Vilaine.

Concernant le nombre de locuteurs, le sondage TMO estime qu'il y aurait au total **207 000 locuteurs de breton**, dont environ 1% en Ille-et-Vilaine et **191 000 locuteurs de gallo** dont 10% en Ille-et-Vilaine.

En Ille-et-Vilaine il y aurait **entre 7 000 et 17 000 locuteurs de breton et entre 69 000 et 94 000 locuteurs de gallo**. C'est naturellement en Ille-et-Vilaine qu'il y aurait le plus de locuteurs de gallo dans toute la Bretagne.

breton

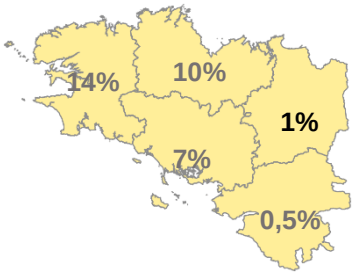

gallo

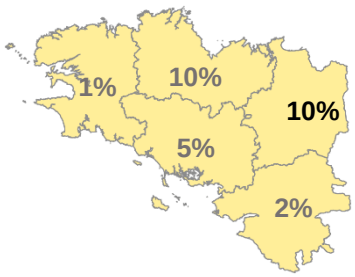

	ESTIMATION BASSE	ESTIMATION HAUTE
22	41 000	54 000
29	95 000	119 000
35	**7 000**	**17 000**
44	400	8 900
56	32 000	45 000

	ESTIMATION BASSE	ESTIMATION HAUTE
22	42 000	55 000
29	3 000	9 000
35	**69 000**	**94 000**
44	17000	37 000
56	21 000	32 000

En se penchant sur l'environnement linguistique de la Bretagne et de l'Ille-et-Vilaine en particulier, on peut noter, une nouvelle fois, que le gallo est bien ancré en Haute-Bretagne et le breton, en Basse-Bretagne à ce détail près que pour Rennes, le pourcentage de gens qui entendent parler breton autour d'eux est similaire au pourcentage de gens qui entendent parler gallo autour d'eux. Le gallo quant à lui est plus présent dans les zones rurales avec un maximum de 39% dans le pays des Vallons de Vilaine.

L'environnement linguistique

« Entendez-vous parler le gallo/patois autour de vous ? »

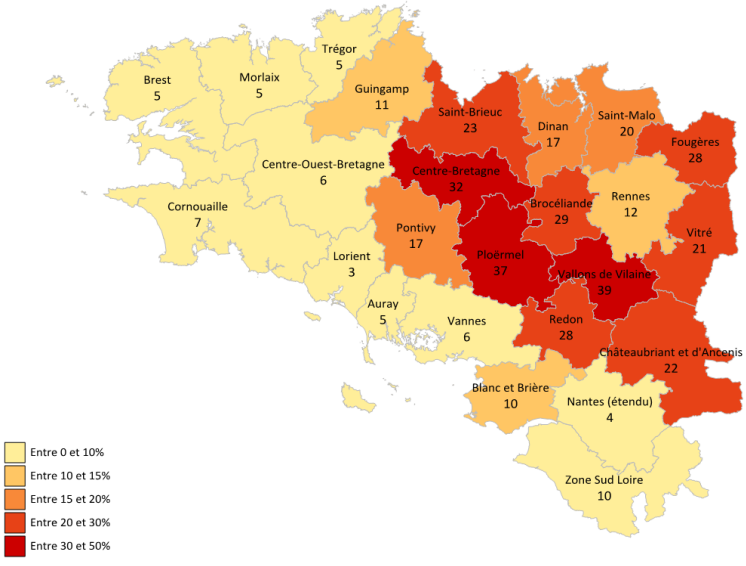

« Entendez-vous parler le breton autour de vous ? »

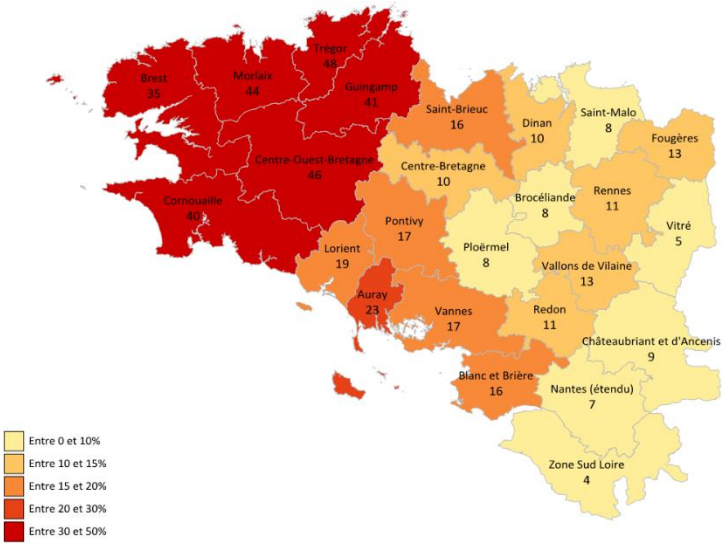

Les deux langues sont donc encore bien vivantes en Bretagne et en Ille-et-Vilaine. Si traditionnellement le breton était parlé à l'ouest et le gallo à l'est, comme on le constate sur ces cartes ; cette frontière linguistique a tendance à s'estomper et des phénomènes linguistiques notables, comme par exemple la vivacité similaire du breton et du gallo dans le Pays de Rennes, renforcent la reconnaissance légitime des deux langues sur le territoire bretilien.

B. L'appétence pour les langues régionales selon le sondage de 2018

1. L'envie de savoir parler breton et gallo

Parallèlement au déficit de notoriété de la langue gallèse, le breton suscite plus d'envie que le gallo chez les non locuteurs des 2 langues. Concernant le breton, 34% des personnes d'Ille-et-Vilaine interrogées souhaitent ou auraient souhaité parler breton contre 16% pour le gallo. Ces taux en Ille-et-Vilaine sont dans la moyenne des taux observés dans les autres départements, sauf pour le gallo dans le Finistère, dont le pourcentage est moins élevé pour moitié que le taux en Ille-et-Vilaine.

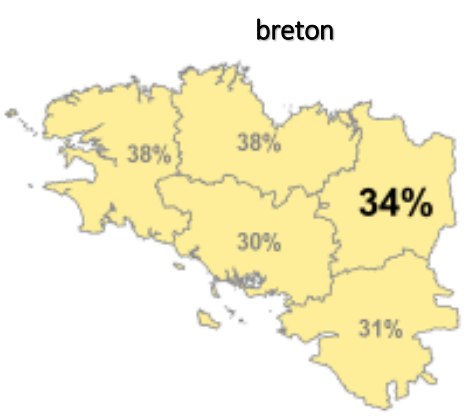

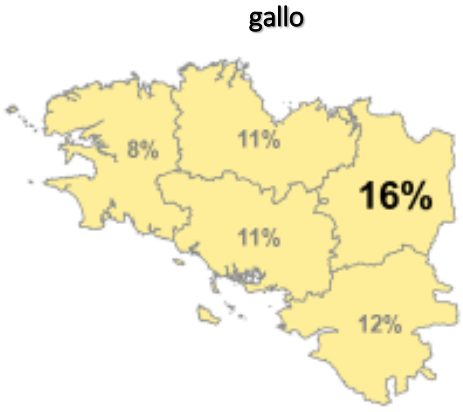

2. La présence du breton et/ou du gallo en plus du français dans les services publics

La présence d'une langue dans les services publics a une portée symbolique très forte. Comme le montrent ces chiffres, les personnes interrogées sont majoritairement en faveur de la présence, aux côtés de français, du breton (58% en Ille-et-Vilaine) et dans une moindre mesure en faveur de la présence du gallo (29% en Ille-et-Vilaine).

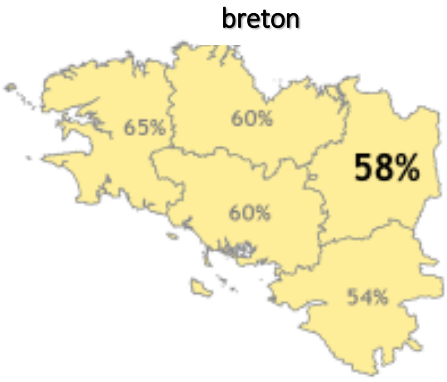

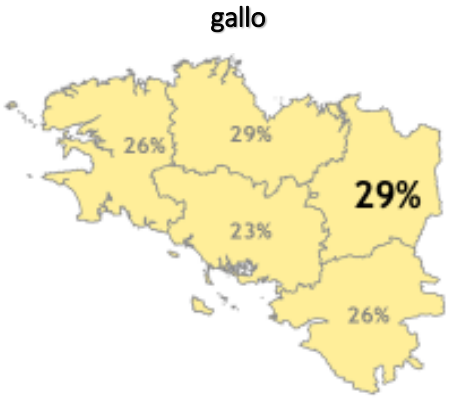

3. Plus d'enseignement du breton et/ou du gallo dans les écoles

Les 3 filières d'enseignement bilingue coexistent sur le territoire (les écoles immersives Diwan, les classes bilingues de l'enseignement public et celles de l'enseignement catholique). En revanche, il n'existe pas à ce jour de filière en langue gallèse mais un enseignement de la langue dans quelques écoles du département. La majorité des personnes interrogées se prononcent pour plus d'enseignement du breton à l'école (75% en Ille-et-Vilaine) et dans une moindre mesure pour plus de gallo (37% en Ille-et-Vilaine).

breton

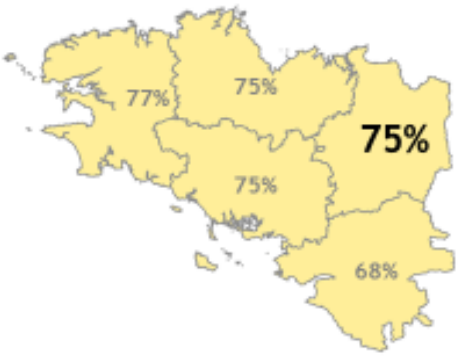

gallo

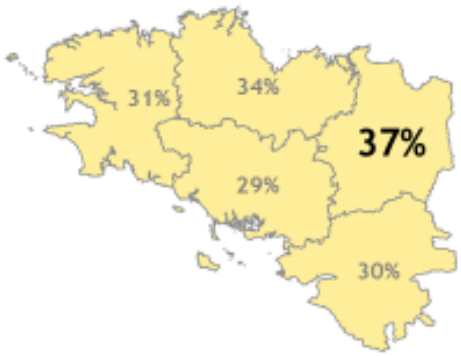

4. La signalisation routière en breton ou en gallo

La signalisation routière offre à une langue la possibilité d'être vue par une très grande partie de la population d'un territoire et participe à sa visibilité dans l'espace public. La signalisation routière multilingue, comme la présence des langues dans les services publics, participe à donner aux langues une reconnaissance officielle et redonne aux langues une certaine valeur. La majorité des personnes interrogées se prononce majoritairement pour du breton sur les panneaux routiers (71% en Ille-et-Vilaine) et dans une moindre mesure pour des panneaux en langue gallèse (33%).

breton

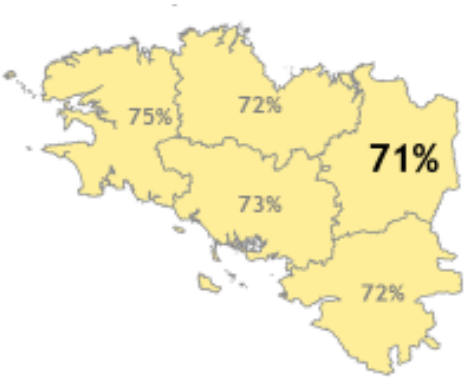

gallo

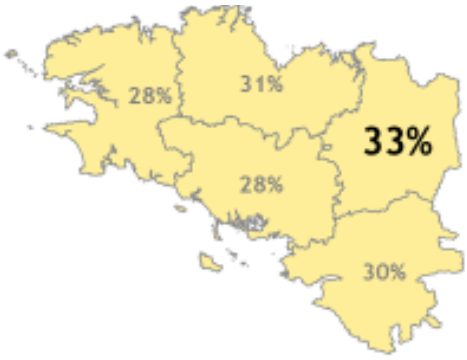

III. UNE METHODE PARTICIPATIVE POUR ELABORER LE SCHEMA

A. Un travail d'état des lieux transversal sur quatre volets identifiés

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique, le Département a pour ambition de développer la promotion des langues de Bretagne de façon transversale, en intégrant les différentes politiques publiques. Cette démarche facilite ainsi l'usage des langues de Bretagne dans les actes de la vie quotidienne. Si la langue joue par essence une fonction culturelle, elle a aussi un rôle socio-éducatif et de construction personnelle qui s'enrichit par la communication, la formation, l'enseignement et la vie des acteurs autour de cet intérêt commun. Le fruit de ce cheminement a permis d'élaborer le schéma départemental selon les 4 volets suivants :

1- la communication
2- la formation
3- l'enseignement
4- l'accompagnement des acteurs.

Au travail d'état des lieux en interne avec tous les élus.es et service concerné.es, s'est adjoint un travail important de dialogue avec les acteurs qui a permis d'enrichir cet état de situation des langues de Bretagne dans le département.

B. La concertation avec les partenaires

1. La matinée de lancement du 8 avril 2023

Le 8 avril 2023, le Président Jean-Luc Chenut, a lancé officiellement le travail d'élaboration du schéma en présence de près de 80 personnes. L'ensemble des structures, associatives ou publiques, qui agissent pour la diffusion et la promotion des langues à l'échelle départementale avaient été conviées. Cette matinée a permis de révéler une forte attente de la part des acteurs pour la mise en place de ce premier schéma départemental de promotion des langues de Bretagne.

2. Des rencontres sous différentes formes avec les acteurs

La concertation s'est poursuivie avec les acteurs associatifs et institutionnels sous différents formats : de nombreux entretiens, réunions et ateliers se sont déroulés entre avril et octobre 2023. L'objectif était de collecter le plus grand nombre possible de contributions, d'échanger les points de vue sur l'élaboration du premier schéma départemental de promotion des langues de Bretagne.

IV. CONSTATS, ENJEUX ET ACTIONS POUR CHAQUE VOLET DU SCHEMA

Pour chacun des quatre volets du schéma départemental des langues de bretagne, des constats et enjeux ont été identifiés. Afin d'y répondre, des actions sont proposées pour chaque volet du schéma.

A. Rendre les langues plus visibles, une communication renforcée

C'est par le biais d'une communication réfléchie, volontariste et adaptée que les langues gagneront en visibilité. Par communication, il faut entendre ici toutes les actions qui permettront aux langues de Bretagne d'être vues et entendues par le plus grand nombre sur le territoire d'Ille-et-Vilaine. Les publics visés sont, d'une part les locuteurs de breton et de gallo qui ont vocation à vivre leur langue au quotidien, mais également les personnes en cours d'acquisition des langues ainsi que les personnes ne connaissant pas l'existence de l'une, de l'autre ou des deux langues. L'accroissement de la visibilité du breton et du gallo dans l'espace public répond à une attente de la population d'Ille-et-Vilaine comme cela a été montré par l'enquête sociolinguistique de 2018. Notons que 58% des personnes interrogées sont favorables à la

présence du breton en plus du français dans les services publics (29% pour le gallo) et 71% sont favorables à des panneaux routiers français breton (33% pour le gallo).

Le volet communication est un axe fort du schéma départemental compte-tenu de sa dimension transversale. En effet, la communication comprend les thématiques suivantes :

- La communication de la collectivité vers les usagers.ères
- La signalisation des routes ou autres voies de circulation
- La signalétique des bâtiments du Département
- Le tourisme

1. La communication du Département vers les usagères et les usagers

La communication directe de l'Institution comprend notamment le site internet, les réseaux sociaux, les différents supports de communications, le magazine « Nous, Vous, Ille ».

A ce jour, une rubrique en gallo intitulée « en gallo dans le texte » parait à chaque édition dans « Nous, Vous, Ille ». Cette rubrique, qui est également déclinée sous une forme audio et disponible sur le site internet du Conseil départemental. Ces courtes rubriques ont en général le gallo comme thème principal. Le Département relaie par ailleurs la campagne de promotion des cours de breton pour adultes menée par l'Office public de la langue bretonne.

Enjeu et orientation stratégique : rendre les langues de Bretagne plus visibles dans la communication du Département vers les usagers.ères en inscrivant cet enjeu dans la stratégie et les supports de communication

Les actions proposées :

Action 1 - Introduire une rubrique nouvelle dans la page *Conseils et solutions* traduite partiellement en gallo et en breton dans la version papier du magazine, et entièrement trilingue sur le site *nous-vous-ille.fr*

Action 2 - Vulgariser et mettre en valeur des mots d'usage en breton et en gallo sur les réseaux sociaux

Action 3 - Être relais des campagnes de communication sur les langues des principaux partenaires

2. La signalisation des routes et autres voies

Comme l'a démontré l'enquête TMO de 2018, l'attente des usagers est forte de voir les langues de Bretagne et notamment le breton sur les panneaux routiers.

La signalisation et le jalonnement routier est un domaine de compétence partagé entre les différents gestionnaires de réseaux routiers. On constate aujourd'hui une absence de bilinguisme ou trilinguisme dans la signalisation routière et autres voies de mobilité du réseau départemental.

Enjeu et orientation stratégique : renforcer la visibilité des langues dans l'espace public notamment dans les jalonnements routiers et autres voies

Les actions proposées :

Action 4 – Mettre en place une signalisation trilingue sur les nouvelles véloroutes jalonnées par le Département – déjà initié sur la V409 – et réfléchir à sa mise en application sur d'autres voies comme les pistes cyclables à haut niveau de service

Action 5 – Contribuer à la concertation initiée par l'Etat pour l'élaboration du schéma directeur de signalisation directionnelle dans le cadre de l'application de la convention spécifique Etat/Région sur la mise en place d'un jalonnement routier bilingue paritaire

Action 6 – Proposer aux communes qui le souhaitent, la prise en charge, pour le premier achat, de panneaux de signalisation trilingue de deux entrées-sorties sur un axe départemental au choix de la commune (dans la cadre d'une enveloppe fermée de 50 000 euros pour 2024).

3. La signalétique bâtimentaire

Le Département gère de nombreux bâtiments abritant ses diverses activités et l'ensemble des agentes et agents, les élu.es : siège, agences départementales, CDAS, Collèges…A l'heure actuelle, il n'existe pas de trilinguisme dans ces bâtiments.

Enjeu et orientation stratégique : renforcer la visibilité des langues auprès du public usager des bâtiments départementaux en veillant à la clarté des informations apportées aux personnes

Les actions proposées :

Action 7 – Mettre en place une signalétique trilingue sur les bandeaux de façades et totems des bâtiments départementaux dans le cadre d'un programme pluriannuel à définir qui précisera les priorités et un calendrier de mise en œuvre

4. Le tourisme comme vecteur de communication

Le tourisme est un vecteur important de communication du patrimoine linguistique et culturel d'un territoire pour ses habitants.es, et au-delà. Les langues de Bretagne sont peu valorisées dans ce cadre aujourd'hui.

Enjeu et orientation stratégique : renforcer la visibilité des langues auprès des touristes de proximité ou venant d'ailleurs.

Les actions proposées :

Action 8 : Intégrer la promotion des langues de Bretagne dans la stratégie de communication et dans la feuille de route de l'agence départementale Ille-et-Vilaine Tourisme

B. Former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo, la formation à l'œuvre

Il s'agit de l'enseignement du breton et du gallo aux adultes à des fins professionnelles notamment : formations intensives, stages d'une semaine, cours hebdomadaires, cours à distance, formations et initiations sur le temps de travail.

1. En breton

Concernant la langue bretonne, l'observatoire des pratiques linguistiques de l'Office public de la langue bretonne estime qu'en 2022, il y avait en Bretagne 1 850 postes équivalent temps-plein qui nécessitent la maîtrise du breton, le principal débouché étant l'enseignement, secteur en fort développement. Avec 135 postes en langue bretonne, Rennes est la première ville de Bretagne. En Ille-et-Vilaine, le nombre de postes en langue bretonne à presque doublé en 10 ans, passant de 117 à 207.

Le besoin d'enseignants et d'enseignantes bilingues est en constante augmentation, et il est nécessaire de former aujourd'hui les professeurs bilingues de demain qui enseigneront dans les classes bilingues et

immersives d'Ille-et-Vilaine. Chaque année, près de 3 000 personnes apprennent la langue bretonne, par envie ou dans une optique professionnelle. En Ille-et-Vilaine, près de 300 adultes suivaient en 2022 – 2023 l'une des formules d'apprentissage disponibles. Le CNFPT propose depuis quelques années une offre de formation/initiation à la langue bretonne à destination des agents des collectivités territoriales. Cette offre est disponible en Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

L'offre de cours et de formations au breton est relativement développée sur le territoire. Skol an Emsav, association basée à Rennes est le principal opérateur et détenteur da la certification Qualiopi. Elle propose des cours à Rennes et dans le département. Chaque année, en Ille-et-Vilaine, près de 250 adultes apprennent le breton en cours du soir dans cette structure, et plusieurs dizaines d'adultes suivent des formations intensives de 6 ou 9 mois. Le département de breton et celtique de l'Université de Rennes 2 propose un cycle complet, de la licence au doctorat, ainsi qu'une préparation à l'agrégation Langues de France – Option breton.

2. En gallo

La formation à la langue gallèse est un enjeu majeur pour l'avenir de celle-ci. Il n'existe pas à ce jour de centre de formation disposant de la marque Qualiopi mais l'Institut de la langue gallèse propose des formations professionnelles. Ainsi, une première semaine de stage à but professionnel s'est déroulée en Ille-et-Vilaine à la fin du mois de juin 2023. En plus de cela, il existe un cycle de formation spécifique pour les enseignants et enseignantes, dispensé également par l'Institut de la langue gallèse. On dénombre dans le département 4 lieux d'apprentissage du gallo (La Bouëxière, Servon sur Vilaine, Montgermont et Saint Senoux) et 3 lieux où il existe des ateliers de conversation proposés par diverses structures.

Enjeu et orientation stratégique : former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo, en créant notamment les conditions favorables pour le développement de l'apprentissage des langues régionales dans le cadre professionnel

Les actions proposées :

Action 9 – Promouvoir les formations du CNFPT en interne et recenser les attentes de formation en breton des agents et agentes de la collectivité

Action 10- Contribuer au dispositif DESK initié par la Région Bretagne visant à former un plus grand nombre de professionnels à la langue bretonne

Action 11 – Soutenir les opérateurs du département qui dispensent des actions de formation au breton et au gallo

Action 12 – Recenser les besoins et attentes de formation à la langue gallèse des agents et agentes du Département et proposer des séances d'apprentissage de gallo en interne

Action 13 – En cohérence avec le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique, réaliser un diagnostic des ressources qui pourraient être proposées à destination des locuteurs.trices par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, en complémentarité des fonds du réseau des bibliothèques

C. Transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations, agir sur l'enseignement

Le rôle de l'école est prépondérant dans le processus d'appropriation linguistique ; l'enseignement de la langue et dans les langues est déterminant pour assurer leur pérennisation

1. L'enseignement du breton et en breton

Il existe 3 filières bilingues d'enseignement bilingue : les écoles immersives Diwan, les classes bilingues de l'enseignement public et celles de l'enseignement catholique. Ces 3 filières sont présentes en Ille-et-Vilaine. La répartition des élèves est la suivante (rentrée 2022) :

Nombre d'élèves de la maternelle au lycée

	Diwan (maternelle et primaire)	**Public** (de la maternelle au lycée)	**Catholique** (de la maternelle au collège)	**Total**
Ille-et-Vilaine	198	1 544	436	2 178

Rennes est la première ville de Bretagne en ce qui concerne le nombre d'élèves bilingues de la maternelle au lycée (921). Elle compte 127 élèves de plus que Quimper (794 élèves). Le premier site Diwan d'Ille-et-Vilaine a ouvert à Rennes en 1978, quelques mois seulement après l'ouverture de la première école. Concernant l'enseignement secondaire : il y a 187 enfants scolarisés dans des filières bilingues, 137 sont dans le public et 50 dans le catholique. A Rennes, il existe une filière bilingue au collège Anne de Bretagne (public) et au collège privé Saint-Hélier. Il existe également une filière bilingue aux collèges Pierre Brossolette à Bruz et Martin Luther King à Liffré.

2. L'enseignement du gallo

Il n'existe pas à ce jour de filière bilingue gallo/français mais depuis 2018, l'association Cllâssiers propose de l'enseignement à la langue gallèse dans certaines écoles à raison de 30 minutes à 1h30 par semaine selon l'âge des élèves, dans plusieurs écoles primaires de Haute-Bretagne. C'est sur le temps dédié à l'apprentissage d'une langue à l'école élémentaire qu'est fait cet apprentissage du gallo. Il y aurait en 2022 environ 1 250 élèves concernés par ce dispositif (contre 139 en 2018), ces élèves sont répartis sur 4 départements à savoir les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan mais la majorité des écoles se trouve dans le nord de l'Ille-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor.

Ecoles publiques d'Ille-et-Vilaine concernées par le dispositif en 2022 (14 écoles)
Thourie, Bain-de-Bretagne, Saint-Senoux, Val d'Anast, Gael, Muel, Saint-Malon-sur-Mel, Le Rheu, Saint-Maugan, Parthenay, Gosne, Val d'Izé, Saint Jean s/Couesnon, Saint-Aubin-du-Cormier.

Ecoles privées d'Ille-et-Vilaine concernées par le dispositif en 2022 (5 écoles)
Le Pertre, Louvigné-du-Désert, Romagné, Saint-Brice-en-Coglès, Bazouges-la-Pérouse.

Dans le secondaire, les collège Le Chêne vert de Bain de Bretagne et Saint Méen le Grand proposent un enseignement optionnel du gallo.

Enjeu et orientation stratégique : transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations et favoriser l'enseignement des langues à l'école

Les actions proposées :

Action 14 – Accompagner la création d'un collège Diwan en Ille-et-Vilaine conformément au projet de mandature

Action 15 – Contribuer aux instances partenariales de concertation pour l'enseignement du breton (Dispositif restreint de concertation, conseil académique des langues régionales)

Action 16 – Contribuer aux travaux du Conseil académique des langues régionales pour encourager l'enseignement du gallo

Action 17 – Soutenir et promouvoir l'enseignement du gallo dans les écoles élémentaires et les collèges

D. Soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues

Des moyens dédiés pour les langues de Bretagne

En 2023, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a consacré 247 700 euros au développement et à la diffusion du breton et du gallo, ce budget est en augmentation d'un peu plus de 20% par rapport à 2022 ; en 2023, 50 000 euros supplémentaires ont été votés sur l'enveloppe concernant les langues et cultures de Bretagne. Les actions du schéma départemental du breton et du gallo, telles que définies, demeurent le fil conducteur des structures soutenues par le Département.

Des modalités de soutien précisées

Le soutien aux acteurs de la promotion et de la diffusion des langues de Bretagne s'inscrit aujourd'hui dans les dispositifs d'action culturelle qui valorisent plutôt les dimensions culturelle, patrimoniale au sens immatériel ou artistique. Afin de mieux identifier et évaluer le soutien du Département aux langues de Bretagne, sera mis en œuvre un dispositif dédié à la diffusion, promotion et transmission de ces langues.

Enjeu et orientation stratégique : soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues dans un cadre de politique publique défini.

Les actions proposées :

Action 18 – Être en veille et à l'écoute des acteurs sur de nouvelles formes de promotion des langues régionales

Action 19 – Réfléchir à des modalités de soutien reprécisées dans le cadre d'un dispositif dédié en cohérence avec les orientations du schéma

V. UN SCHEMA DE PROMOTION DES LANGUES DE BRETAGNE VIVANT

Le Département entend faire vivre le schéma de façon dynamique en concertation avec les partenaires associatifs et institutionnels.

A. La conférence annuelle des acteurs

Afin de faire vivre ce premier schéma précisant la politique du Département en faveur des langues de Bretagne, il est proposé de créer une assemblée des acteurs départementaux de la promotion et de la diffusion de ces langues.

Cette conférence, présidée par le Vice-président du Conseil départemental en charge de la culture, de la promotion des langues de Bretagne et de la lecture publique, pourrait se réunir annuellement avec pour mission de suivre l'avancement du schéma, d'identifier les difficultés éventuelles le cas échéant., d'être force de propositions

Les acteurs associatifs ainsi que les partenaires publics pourraient constituer cette assemblée dont le périmètre et la lettre de mission seront à préciser.

Enjeu et orientation stratégique : faire vivre le premier schéma départemental de promotion des langues de Bretagne

Les actions proposées :

Action 20 : Mettre en place un mode de suivi dynamique du schéma sous la forme d'une conférence des acteurs et partenaires

B. La signature des chartes pour le breton et le gallo, traduction de l'engagement du Département

1. « Ya d'ar brezhoneg » – Oui à la langue bretonne

« Ya d'ar brezhoneg » (Oui à la langue bretonne) est une campagne menée par l'Office public de la langue bretonne visant à promouvoir et développer l'usage de la langue bretonne dans la vie quotidienne des habitants de la Bretagne historique.

Elle s'articule autour de deux systèmes de labels appelés « charte » ou « accord » : un label destiné aux professionnels et associations et l'autre aux collectivités. Chaque charte ou accord s'organise en niveaux de labellisation, correspondant à un nombre croissant d'objectifs à remplir,

Sur les 231 communes de Bretagne qui ont signé la charte, **11 d'entre elles sont en Ille-et-Vilaine**.

- Argentré du Plessis
- Bruz
- Fougères
- La Bouëxière
- Le Sel de Bretagne
- Liffré
- Montfort-sur-Meu
- Redon
- Rennes
- Vern-sur-Seiche
- Vitré

2. Du Galo, dame Yan, dame Véré ! » - La charte pour le gallo

Constat : "Du Galo, dame Yan, dame Vèr !" est une opération qui a pour but le développement du gallo par son usage et sa visibilité dans la vie quotidienne des habitants de la Bretagne historique. L'opération est coordonnée par l'Institut de la langue gallèse. Elle s'adresse principalement aux communes et aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux associations et aux entreprises. Elle vise la mise en œuvre d'actions en faveur du gallo, ainsi que la valorisation des initiatives déjà prises.

Près de quarante de communes ont signé cette charte dont **21 en Ille-et-Vilaine** :

- Argentré-du-Plessis
- Bain de Bretagne
- Bazouges la Pérouse
- Beaucé
- Broualan
- Chavagne
- Ercé-près-Liffré
- Fougères
- Gosné
- Iffendic
- La Bouëxière
- Langouet
- Lanrigan
- Maxent
- Montfort-sur-Meu
- Montauban-de-Bretagne
- Monterfil
- Parcé
- Saint-Aubin-du-Cormier
- Saint-Senoux
- Treffendel

Enjeu et orientation stratégique : soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues.

Les actions proposées :

Action 21 – Signature de la charte pour le gallo de niveau 1 « Dame yan, dame véré »
Action 22 – Signature de la charte Oui à la langue bretonne de niveau 1 « Ya d'ar brezhoneg »

I. Rendre les langues plus visibles

a. Communication du Département vers les usagers

Orientation : Faire évoluer la présence des langues dans la stratégie et les supports de communication départementaux (journal Nous Vous Ille, sites du Département, …)

Action 1/ Introduire une rubrique nouvelle : la traduction partielle en gallo et breton de la rubrique « Conseils et solutions » de la version papier du « Nous, Vous, Ille » avec une traduction complète sur le site *nous-vous-ille.fr*

Objectif : Valoriser du contenu en breton et gallo pour les locuteurs du département

Mode d'évaluation : Retours des lecteurs

Action 2/ Vulgariser et mettre en valeur des mots d'usage en breton et en gallo par le biais des réseaux sociaux. (Par exemple, semaines paires 1 mot en breton/semaines impaires en gallo ; …)

Objectif : Valoriser du contenu en breton et gallo pour tous les publics y compris les non locuteurs

Mode d'évaluation : Interactions sur les différents réseaux sociaux (nombre de likes, de reposts…)

Action 3/ Être relais des campagnes de communication sur les langues des principaux partenaires

Objectif : Informer et sensibiliser le public sur les questions de langue

Mode d'évaluation : Evolution du nombre d'inscrits dans les cours de langue, du nombre d'enfants inscrits dans les filières bilingues

b. Signalisation et signalétique

Orientation : Renforcer la visibilité des langues pour le public

Action 4/ Mettre en place une signalisation trilingue sur les nouvelles véloroutes jalonnées par le Département – déjà initié sur la V409 – et réfléchir à sa mise en application sur d'autres voies comme les pistes cyclables à haut niveau de service

Objectif : Renforcer la visibilité des langues dans l'espace public

Mode d'évaluation : Taux de signalisation multilingue sur les véloroutes du département

Action 5/ Contribuer à la concertation initiée par l'Etat pour l'élaboration du schéma directeur de signalisation directionnelle dans le cadre de l'application de la convention spécifique Etat/Région sur la mise en place d'un jalonnement routier bilingue paritaire

Objectif : Renforcer la visibilité des langues dans l'espace public

Mode d'évaluation : Taux de signalisation multilingue sur les routes départementales

Action 6/ Proposer aux communes qui le souhaitent, la prise en charge, pour le premier achat, de panneaux de signalisation trilingue de deux entrées-sorties sur un axe départemental au choix de la commune (dans la cadre d'une enveloppe fermée de 50 000 euros pour 2024).

Objectif : Renforcer la visibilité des langues dans l'espace public

Mode d'évaluation : Nombres de communes ayant des panneaux d'entrée trilingue

Action 7/ Mettre en place une signalétique trilingue sur les bandeaux de façades et totems des bâtiments départementaux dans le cadre d'un programme pluriannuel à définir qui précisera les priorités et un calendrier de mise en œuvre.

Objectif : Renforcer la visibilité des langues auprès des usagers des bâtiments du Département

Mode d'évaluation : Nombre de bâtiments ayant une signalétique trilingue

Action 8/ Intégrer la promotion des langues de Bretagne dans la stratégie de communication et dans la feuille de route de l'agence départementale Ille-et-Vilaine Tourisme

Objectif : Renforcer la visibilité des langues auprès des touristes de proximité ou venant d'ailleurs

Mode d'évaluation : Quantité des actions proposées pour la promotion du breton et du gallo

II. Former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo

Orientation : Contribuer à créer les conditions favorables pour le développement de l'apprentissage des langues régionales dans le cadre professionnel

Action 9/ Promouvoir les formations du CNFPT en interne et recenser les attentes de formation en breton des agents et agentes de la collectivité

Objectif : Permettre aux agents et agentes de la collectivité de se former à la langue bretonne

Mode d'évaluation : Nombre d'agents et d'agentes inscrit·e·s aux formations

Action 10/ Contribuer au dispositif **DESK** mis en en place par la Région Bretagne qui vise à former un plus grand nombre de professionnels à la langue bretonne

Objectif : Former un plus grand nombre de personnes à la langue bretonne afin qu'elles soient en capacité de l'enseigner au sein du système scolaire ou de l'utiliser professionnellement dans le monde de la petite enfance ou dans les métiers de la médiation-jeunesse.

Mode d'évaluation : Nombre annuel de bénéficiaires sur l'ensemble du dispositif

Action 11/ Soutenir les opérateurs du département qui dispensent des actions de formation au breton et au gallo

Objectif : Informer le public sur les cours de breton, faciliter la mise en place de cours de gallo

Mode d'évaluation : Nombre d'apprenants inscrits aux cours

Action 12/ Recenser les besoins et attentes de formation à la langue gallèse des agents et agentes du Département et proposer des séances d'apprentissage de gallo en interne

Objectif : Evaluer la pertinence d'organiser un cours de gallo en interne pour les agents et agentes du département ou toute autre action de sensibilisation

Mode d'évaluation : Nombre de personnes intéressées

Action 13/ En cohérence avec le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique, réaliser un diagnostic des ressources qui pourraient être proposées à destination des locuteurs.trices par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, en complémentarité des fonds du réseau des bibliothèques

Objectif : Encourager et développer les ressources et des fonds en breton et en gallo du réseau de lecture public

Mode d'évaluation : Quantité de sollicitation par le public sur ces ressources

III. Transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations

Orientation : Favoriser la transmission et l'enseignement des langues à l'école

Action 14/ Accompagner la création d'un collège Diwan en Ille-et-Vilaine conformément au projet de mandature

Objectif : Permettre la continuité pédagogique pour les enfants scolarisés en premier degré à Diwan

Mode d'évaluation : Nombre de demandes faites par les familles pour la rentrée en 6ème

Action 15/ Contribuer aux instances partenariales (Dispositif restreint de concertation animé par l'Office public de la langue bretonne et au Comité académique des langues régionales) pour encourager la création des nouvelles filières bilingues dans le département en application des engagements de la convention spécifique Etat-Région

Objectif : Suivre l'évolution de l'offre d'enseignement bilingue dans le département

Mode d'évaluation : Nombre d'enfants scolarisés en bilingue breton/français dans le département

Action 16/ Contribuer aux travaux du Comité académique des langues régionales pour encourager l'enseignement du gallo

Objectif : Suivre l'évolution de l'offre d'enseignement du gallo dans les écoles du département

Mode d'évaluation : Evolution du nombre d'écoles du département qui propose un enseignement du gallo

Action 17/ Soutenir et promouvoir l'enseignement du gallo dans les écoles élémentaires et les collèges

Objectif : Faciliter et accompagner le développement de l'enseignement du gallo à l'école

Mode d'évaluation : Nombre d'enfants qui bénéficient d'un enseignement du gallo

IV. Soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues

Action 18/ Être en veille et à l'écoute de nouvelles formes de promotion des langues régionales (nouveaux media, nouveaux formats…)

Objectif : Soutenir les innovations en matière de transmission ou diffusion dans le cadre des dispositifs existants ou en ingénierie quand elles croisent les orientations départementales et son champ de compétences

Mode d'évaluation : Nombre de projets innovants mis en place

Action 19/ Réfléchir à des modalités de soutien reprécisés dans le cadre d'un dispositif dédié en cohérence avec les orientations du schéma

Objectif : Faciliter l'accompagnement des partenaires en précisant les critères d'attribution fixés par le Département en cohérence avec les orientations du schéma

Mode d'évaluation : Nombre de projets soutenus

Action 20/ Mettre en place un mode de suivi dynamique du schéma sous la forme d'une conférence des acteurs et partenaires

Objectif : Evaluer et mesurer l'application du schéma

Mode d'évaluation : Mobilisation des acteurs

Action 21/ Signature de la charte **du Galo, dame Yan, dame Vére**, charte pour le gallo du niveau 1, et mise en place d'actions liées à la communication, l'information et l'accompagnement

Objectif : Renforcer la visibilité du gallo au sein du département

Mode d'évaluation : Respect des engagements pris

Action 22/ Signature de la charte **Ya d'ar brezhoneg - Oui à la langue bretonne** – **niveau 1** et mise en place d'actions liées à la communication et à la signalétique du Département

Objectif : Renforcer la visibilité du breton au sein du département

Mode d'évaluation : Labellisation au regard des actions réalisées

Schéma départemental de promotion des langues de Bretagne

Brastres Departamant evit kas yezhoù Breizh war-raok

Aberja departementa des parlements de Bertègn

2024 – 2026

I. UNE PROMOTION DE LA DIVERSITE LINGUISTIQUE INSCRITE DANS UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE _____ 3
A. Les textes internationaux _____ 3
B. Les textes européens _____ 3
C. Les textes français _____ 4
II. LE BRETON ET LE GALLO, DEUX LANGUES BIEN VIVANTES EN ILLE-ET-VILAINE _____ 5
A. La réalité sociale des langues en chiffres _____ 5
B. L'appétence pour les langues régionales selon le sondage de 2018 _____ 7
III. UNE METHODE PARTICIPATIVE POUR ELABORER LE SCHEMA _____ 9
A. Un travail d'état des lieux transversal sur quatre volets identifiés _____ 9
B. La concertation avec les partenaires _____ 9
IV. CONSTATS, ENJEUX ET ACTIONS POUR CHAQUE VOLET DU SCHEMA _____ 9
A. Rendre les langues plus visibles, une communication renforcée _____ 9
B. Former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo, la formation à l'œuvre _____ 11
C. Transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations, agir sur l'enseignement _____ 12
D. Soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues _____ 14
V. UN SCHEMA DE PROMOTION DES LANGUES DE BRETAGNE VIVANT _____ 14
Le Département entend faire vivre le schéma de façon dynamique en concertation avec les partenaires associatifs et institutionnels. _____ 14
A. La conférence annuelle des acteurs _____ 14
B. La signature des chartes pour le breton et le gallo, traduction de l'engagement du Département _ 15
VI. ANNEXE – LE PLAN D'ACTION _____ 17

I. UNE PROMOTION DE LA DIVERSITE LINGUISTIQUE INSCRITE DANS UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'élaboration du schéma départemental de promotion des langues de Bretagne s'inscrit dans un arsenal juridique et réglementaire, relativement récent, qui reconnaît la diversité linguistique comme partie intégrante de la diversité culturelle.

A. Les textes internationaux

1. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée à Paris le 2 novembre 2001 proclame les principes suivants en ce qui concerne les langues :

Article 5

(…) Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; (…)

Et en annexe de la déclaration, il est mentionné :

Les Etats membres s'engagent à prendre les mesures appropriées pour diffuser largement la Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle et pour encourager son application effective, en coopérant notamment à la réalisation des objectifs suivants (…) :

5. sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité et soutenir l'expression, la création et la diffusion dans le plus grand nombre possible de langues ;

6. encourager la diversité linguistique - dans le respect de la langue maternelle - à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge ;

2. La Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

En octobre 2003, l'UNESCO adopte la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et définit la langue comme « ***vecteur du patrimoine culturel immatériel ; »*** (article 2 de la convention).

Selon cette convention, *Il appartient à chaque Etat de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;*

3. La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris en octobre 2005, rappelle notamment que « *la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle* et que *la protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition* ***essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures. »***

B. Les textes européens

1. Le traité sur l'Union européenne

Le traité sur l'Union européenne de 1992, traité fondateur de l'UE déclare dans son article 3 que l'Union européenne *« respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique (…). »*

2. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Cette charte signée et proclamée par les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission lors du Conseil européen de Nice le 7 décembre 2000, rappelle dans son article 21 qu'*« est interdite, toute*

discrimination fondée notamment (…) sur la langue » et dans son article 22 que « *L'Union respecte la diversité (…) linguistique. »*

C. Les textes français

1. Les langues régionales dans la Constitution

L'article 75-1 de la Constitution (2008) de la Ve République indique que *« les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».*

2. La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la Républiques) et le code général des collectivités territoriales (CGCT)

La loi NOTRe de 2015 entérine que *« Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »*

Ces dispositions sont reprises dans le code général des collectivités territoriales en son article L1111-4.

3. La Convention spécifique Etat/Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne

La convention spécifique 2022-2027 est un engagement liant l'Etat et la Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne. Ce texte constitue un cadre de partenariat : *« La concertation avec les conseils départementaux et les autres niveaux de collectivités engagée depuis 2015 sera poursuivie, avec pour objectifs la nécessaire harmonisation et la complémentarité des actions. »*

4. La loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion (dite « Loi Molac »)

La loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion du 21 mai 2021, « Loi Molac » s'appuie sur 3 composantes principales :

- la reconnaissance des langues régionales comme éléments du patrimoine immatériel de la France ;
- le caractère juridique qui permet d'autoriser « l'affichage, dans l'espace public, des traductions en langue régionale sur les inscriptions et les signalétiques publiques, ainsi que l'utilisation des signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil » ;
- une dimension éducative qui favorise l'enseignement par immersion en langue régionale à l'Ecole publique.

Cette loi a modifié le code du patrimoine, avec la mention suivante ajoutée à l'article L1: « *L'Etat et les collectivités territoriales concourent à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion de ces langues. »*

II. LE BRETON ET LE GALLO, DEUX LANGUES BIEN VIVANTES EN ILLE-ET-VILAINE

A. La réalité sociale des langues en chiffres

1. Langue régionale, dialecte, patois ou comment qualifier les langues

Il convient de rappeler ici, à des fins pédagogiques, la définition de quelques concepts importants s'agissant de la question des langues.

Selon le Ministère de la Culture, **les langues régionales** peuvent être ainsi définies : *les langues régionales sont les langues traditionnellement parlées sur une partie du territoire de la République française, et dont l'usage est souvent antérieur à celui du français.*

Le terme « langue régionale » est également celui qui est utilisé dans différents textes juridiques dont la loi du 21 mai 2021 dite loi Molac « relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion ». Cette appellation est également usitée pour ce qui est des concours publics comme le CAFEP-CAPES de breton.

Il n'existe pas de critère universellement partagé pour distinguer **langue** et **dialecte** qui reste une appréciation subjective.

On considère couramment que la langue bretonne, langue celtique insulaire (telles que le gallois, l'irlandais, le gaélique et le cornique) est divisée en 4 formes dialectales, cornouaillais, léonard, trégorrois et vannetais, et si ces formes existent encore à l'heure actuelle elles ont toutefois tendance à s'estomper pour laisser place à un breton relativement standardisé. Il s'agit d'une évolution fréquente de l'évolution des langues qui ont tendance à se standardiser au-delà des composantes et variations locales.

Le gallo quant à lui, fait partie d'un ensemble de parlers dit d'oïl comme le sont, entre autres, le mainiot, le poitevin-saintongeais, l'angevin ou le normand, langues avec lesquelles il existe un véritable continuum linguistique.

Le terme « patois » est quant à lui inopportun car il peut être interprété comme dépréciatif, voire péjoratif sans fondement scientifique.

C'est pourquoi le Département fait le choix de qualifier le breton et le gallo comme « langues de Bretagne », dans une parité d'estime.

2. Le nombre de locuteurs dans chaque langue en Bretagne et en Ille-et-Vilaine selon le sondage TMO de 2018

La question linguistique ne fait pas partie des questions posées lors des recensements de population. Les seules données dont on dispose proviennent d'enquêtes déclaratives sur des échantillons de populations. L'enquête sociolinguistique en Bretagne la plus récente date de 2018 et portait sur le breton et le gallo. Elle a été effectuée par l'institut TMO sur commande du Conseil régional de Bretagne.

Elle devrait être reconduite en 2024. L'enquête a été réalisée auprès de 8 162 *« habitants des 5 départements bretons, âgés de 15 ans et plus, selon des quotas de genre, d'âges, de CSP et de taille de communes d'habitat pour chacun des 25 pays composant le territoire.* Un certain nombre de données sont présentées ci-après afin d'approcher la réalité linguistique en Bretagne et en Ille-et Vilaine.

Concernant le nombre de locuteurs, le sondage TMO estime qu'il y aurait au total **207 000 locuteurs de breton**, dont environ 1% en Ille-et-Vilaine et **191 000 locuteurs de gallo** dont 10% en Ille-et-Vilaine.

En Ille-et-Vilaine il y aurait **entre 7 000 et 17 000 locuteurs de breton et entre 69 000 et 94 000 locuteurs de gallo**. C'est naturellement en Ille-et-Vilaine qu'il y aurait le plus de locuteurs de gallo dans toute la Bretagne.

breton

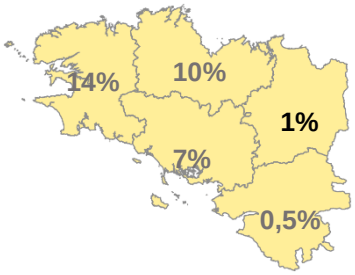

gallo

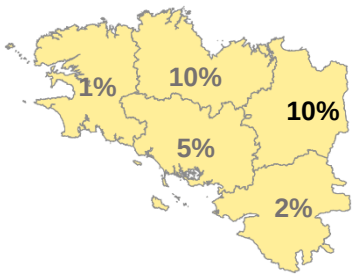

	ESTIMATION BASSE	ESTIMATION HAUTE
22	41 000	54 000
29	95 000	119 000
35	**7 000**	**17 000**
44	400	8 900
56	32 000	45 000

	ESTIMATION BASSE	ESTIMATION HAUTE
22	42 000	55 000
29	3 000	9 000
35	**69 000**	**94 000**
44	17000	37 000
56	21 000	32 000

En se penchant sur l'environnement linguistique de la Bretagne et de l'Ille-et-Vilaine en particulier, on peut noter, une nouvelle fois, que le gallo est bien ancré en Haute-Bretagne et le breton, en Basse-Bretagne à ce détail près que pour Rennes, le pourcentage de gens qui entendent parler breton autour d'eux est similaire au pourcentage de gens qui entendent parler gallo autour d'eux. Le gallo quant à lui est plus présent dans les zones rurales avec un maximum de 39% dans le pays des Vallons de Vilaine.

L'environnement linguistique

« Entendez-vous parler le gallo/patois autour de vous ? »

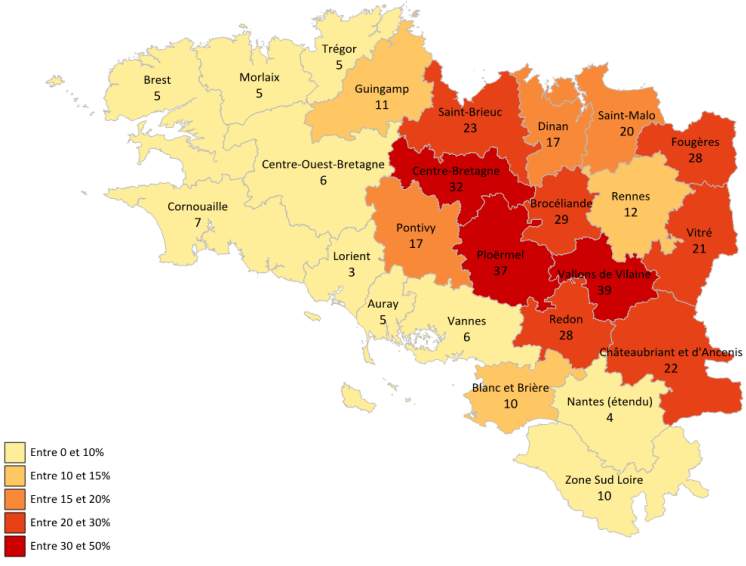

« Entendez-vous parler le breton autour de vous ? »

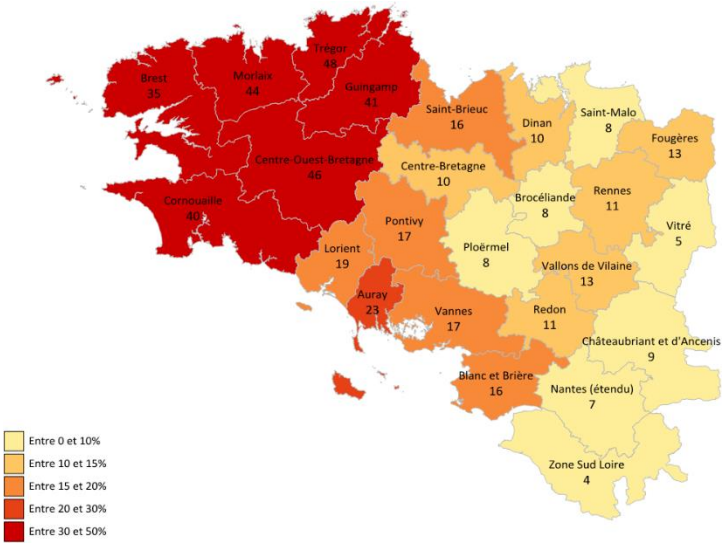

Les deux langues sont donc encore bien vivantes en Bretagne et en Ille-et-Vilaine. Si traditionnellement le breton était parlé à l'ouest et le gallo à l'est, comme on le constate sur ces cartes ; cette frontière linguistique a tendance à s'estomper et des phénomènes linguistiques notables, comme par exemple la vivacité similaire du breton et du gallo dans le Pays de Rennes, renforcent la reconnaissance légitime des deux langues sur le territoire bretilien.

B. L'appétence pour les langues régionales selon le sondage de 2018

1. L'envie de savoir parler breton et gallo

Parallèlement au déficit de notoriété de la langue gallèse, le breton suscite plus d'envie que le gallo chez les non locuteurs des 2 langues. Concernant le breton, 34% des personnes d'Ille-et-Vilaine interrogées souhaitent ou auraient souhaité parler breton contre 16% pour le gallo. Ces taux en Ille-et-Vilaine sont dans la moyenne des taux observés dans les autres départements, sauf pour le gallo dans le Finistère, dont le pourcentage est moins élevé pour moitié que le taux en Ille-et-Vilaine.

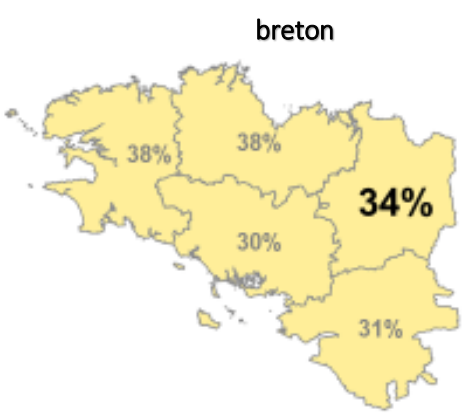

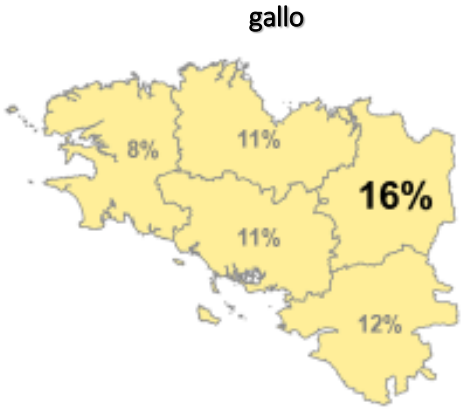

2. La présence du breton et/ou du gallo en plus du français dans les services publics

La présence d'une langue dans les services publics a une portée symbolique très forte. Comme le montrent ces chiffres, les personnes interrogées sont majoritairement en faveur de la présence, aux côtés de français, du breton (58% en Ille-et-Vilaine) et dans une moindre mesure en faveur de la présence du gallo (29% en Ille-et-Vilaine).

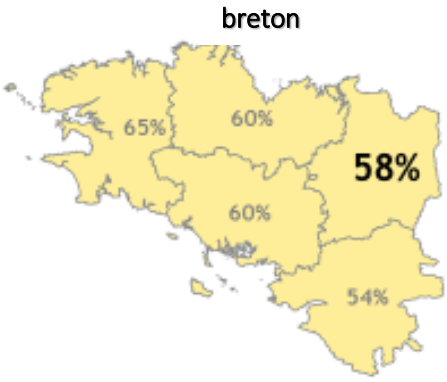

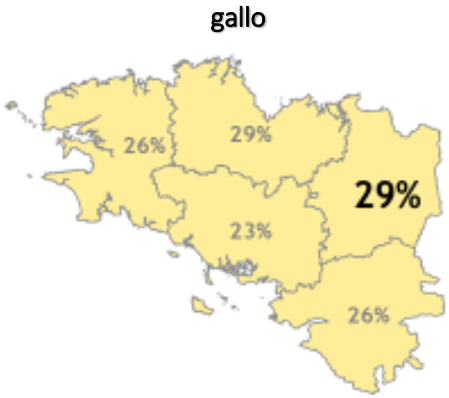

3. Plus d'enseignement du breton et/ou du gallo dans les écoles

Les 3 filières d'enseignement bilingue coexistent sur le territoire (les écoles immersives Diwan, les classes bilingues de l'enseignement public et celles de l'enseignement catholique). En revanche, il n'existe pas à ce jour de filière en langue gallèse mais un enseignement de la langue dans quelques écoles du département. La majorité des personnes interrogées se prononcent pour plus d'enseignement du breton à l'école (75% en Ille-et-Vilaine) et dans une moindre mesure pour plus de gallo (37% en Ille-et-Vilaine).

breton

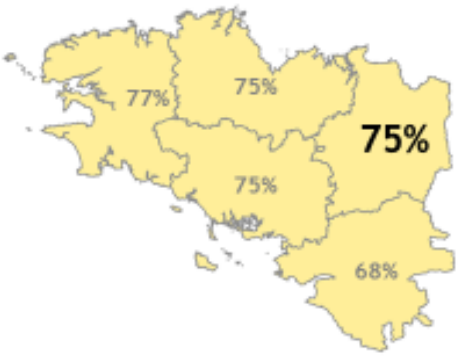

gallo

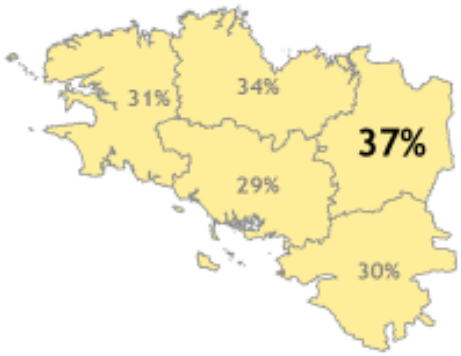

4. La signalisation routière en breton ou en gallo

La signalisation routière offre à une langue la possibilité d'être vue par une très grande partie de la population d'un territoire et participe à sa visibilité dans l'espace public. La signalisation routière multilingue, comme la présence des langues dans les services publics, participe à donner aux langues une reconnaissance officielle et redonne aux langues une certaine valeur. La majorité des personnes interrogées se prononce majoritairement pour du breton sur les panneaux routiers (71% en Ille-et-Vilaine) et dans une moindre mesure pour des panneaux en langue gallèse (33%).

breton

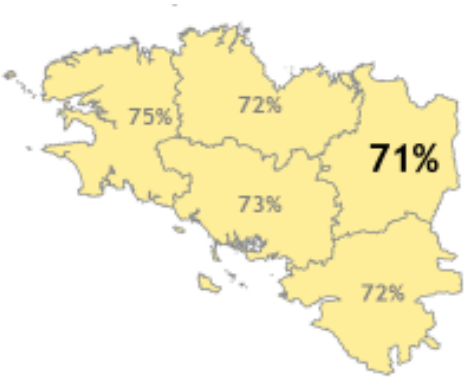

gallo

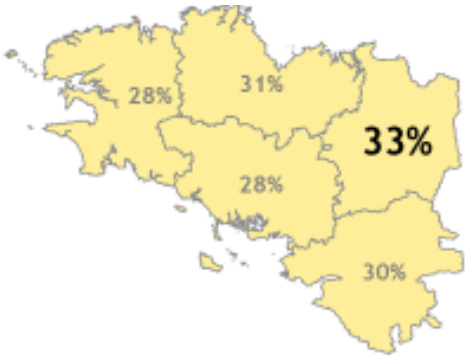

III. UNE METHODE PARTICIPATIVE POUR ELABORER LE SCHEMA

A. Un travail d'état des lieux transversal sur quatre volets identifiés

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique, le Département a pour ambition de développer la promotion des langues de Bretagne de façon transversale, en intégrant les différentes politiques publiques. Cette démarche facilite ainsi l'usage des langues de Bretagne dans les actes de la vie quotidienne. Si la langue joue par essence une fonction culturelle, elle a aussi un rôle socio-éducatif et de construction personnelle qui s'enrichit par la communication, la formation, l'enseignement et la vie des acteurs autour de cet intérêt commun. Le fruit de ce cheminement a permis d'élaborer le schéma départemental selon les 4 volets suivants :

1- la communication
2- la formation
3- l'enseignement
4- l'accompagnement des acteurs.

Au travail d'état des lieux en interne avec tous les élus.es et service concerné.es, s'est adjoint un travail important de dialogue avec les acteurs qui a permis d'enrichir cet état de situation des langues de Bretagne dans le département.

B. La concertation avec les partenaires

1. La matinée de lancement du 8 avril 2023

Le 8 avril 2023, le Président Jean-Luc Chenut, a lancé officiellement le travail d'élaboration du schéma en présence de près de 80 personnes. L'ensemble des structures, associatives ou publiques, qui agissent pour la diffusion et la promotion des langues à l'échelle départementale avaient été conviées. Cette matinée a permis de révéler une forte attente de la part des acteurs pour la mise en place de ce premier schéma départemental de promotion des langues de Bretagne.

2. Des rencontres sous différentes formes avec les acteurs

La concertation s'est poursuivie avec les acteurs associatifs et institutionnels sous différents formats : de nombreux entretiens, réunions et ateliers se sont déroulés entre avril et octobre 2023. L'objectif était de collecter le plus grand nombre possible de contributions, d'échanger les points de vue sur l'élaboration du premier schéma départemental de promotion des langues de Bretagne.

IV. CONSTATS, ENJEUX ET ACTIONS POUR CHAQUE VOLET DU SCHEMA

Pour chacun des quatre volets du schéma départemental des langues de bretagne, des constats et enjeux ont été identifiés. Afin d'y répondre, des actions sont proposées pour chaque volet du schéma.

A. Rendre les langues plus visibles, une communication renforcée

C'est par le biais d'une communication réfléchie, volontariste et adaptée que les langues gagneront en visibilité. Par communication, il faut entendre ici toutes les actions qui permettront aux langues de Bretagne d'être vues et entendues par le plus grand nombre sur le territoire d'Ille-et-Vilaine. Les publics visés sont, d'une part les locuteurs de breton et de gallo qui ont vocation à vivre leur langue au quotidien, mais également les personnes en cours d'acquisition des langues ainsi que les personnes ne connaissant pas l'existence de l'une, de l'autre ou des deux langues. L'accroissement de la visibilité du breton et du gallo dans l'espace public répond à une attente de la population d'Ille-et-Vilaine comme cela a été montré par l'enquête sociolinguistique de 2018. Notons que 58% des personnes interrogées sont favorables à la

présence du breton en plus du français dans les services publics (29% pour le gallo) et 71% sont favorables à des panneaux routiers français breton (33% pour le gallo).

Le volet communication est un axe fort du schéma départemental compte-tenu de sa dimension transversale. En effet, la communication comprend les thématiques suivantes :

- La communication de la collectivité vers les usagers.ères
- La signalisation des routes ou autres voies de circulation
- La signalétique des bâtiments du Département
- Le tourisme

1. La communication du Département vers les usagères et les usagers

La communication directe de l'Institution comprend notamment le site internet, les réseaux sociaux, les différents supports de communications, le magazine « Nous, Vous, Ille ».

A ce jour, une rubrique en gallo intitulée « en gallo dans le texte » parait à chaque édition dans « Nous, Vous, Ille ». Cette rubrique, qui est également déclinée sous une forme audio et disponible sur le site internet du Conseil départemental. Ces courtes rubriques ont en général le gallo comme thème principal. Le Département relaie par ailleurs la campagne de promotion des cours de breton pour adultes menée par l'Office public de la langue bretonne.

Enjeu et orientation stratégique : rendre les langues de Bretagne plus visibles dans la communication du Département vers les usagers.ères en inscrivant cet enjeu dans la stratégie et les supports de communication

Les actions proposées :

Action 1 - Introduire une rubrique nouvelle dans la page *Conseils et solutions* traduite partiellement en gallo et en breton dans la version papier du magazine, et entièrement trilingue sur le site *nous-vous-ille.fr*

Action 2 - Vulgariser et mettre en valeur des mots d'usage en breton et en gallo sur les réseaux sociaux

Action 3 - Être relais des campagnes de communication sur les langues des principaux partenaires

2. La signalisation des routes et autres voies

Comme l'a démontré l'enquête TMO de 2018, l'attente des usagers est forte de voir les langues de Bretagne et notamment le breton sur les panneaux routiers.

La signalisation et le jalonnement routier est un domaine de compétence partagé entre les différents gestionnaires de réseaux routiers. On constate aujourd'hui une absence de bilinguisme ou trilinguisme dans la signalisation routière et autres voies de mobilité du réseau départemental.

Enjeu et orientation stratégique : renforcer la visibilité des langues dans l'espace public notamment dans les jalonnements routiers et autres voies

Les actions proposées :

Action 4 – Mettre en place une signalisation trilingue sur les nouvelles véloroutes jalonnées par le Département – déjà initié sur la V409 – et réfléchir à sa mise en application sur d'autres voies comme les pistes cyclables à haut niveau de service

Action 5 – Contribuer à la concertation initiée par l'Etat pour l'élaboration du schéma directeur de signalisation directionnelle dans le cadre de l'application de la convention spécifique Etat/Région sur la mise en place d'un jalonnement routier bilingue paritaire

Action 6 – Proposer aux communes qui le souhaitent, la prise en charge, pour le premier achat, de panneaux de signalisation trilingue de deux entrées-sorties sur un axe départemental au choix de la commune (dans la cadre d'une enveloppe fermée de 50 000 euros pour 2024).

3. La signalétique bâtimentaire

Le Département gère de nombreux bâtiments abritant ses diverses activités et l'ensemble des agentes et agents, les élu.es : siège, agences départementales, CDAS, Collèges…A l'heure actuelle, il n'existe pas de trilinguisme dans ces bâtiments.

Enjeu et orientation stratégique : renforcer la visibilité des langues auprès du public usager des bâtiments départementaux en veillant à la clarté des informations apportées aux personnes

Les actions proposées :

Action 7 – Mettre en place une signalétique trilingue sur les bandeaux de façades et totems des bâtiments départementaux dans le cadre d'un programme pluriannuel à définir qui précisera les priorités et un calendrier de mise en œuvre

4. Le tourisme comme vecteur de communication

Le tourisme est un vecteur important de communication du patrimoine linguistique et culturel d'un territoire pour ses habitants.es, et au-delà. Les langues de Bretagne sont peu valorisées dans ce cadre aujourd'hui.

Enjeu et orientation stratégique : renforcer la visibilité des langues auprès des touristes de proximité ou venant d'ailleurs.

Les actions proposées :

Action 8 : Intégrer la promotion des langues de Bretagne dans la stratégie de communication et dans la feuille de route de l'agence départementale Ille-et-Vilaine Tourisme

B. Former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo, la formation à l'œuvre

Il s'agit de l'enseignement du breton et du gallo aux adultes à des fins professionnelles notamment : formations intensives, stages d'une semaine, cours hebdomadaires, cours à distance, formations et initiations sur le temps de travail.

1. En breton

Concernant la langue bretonne, l'observatoire des pratiques linguistiques de l'Office public de la langue bretonne estime qu'en 2022, il y avait en Bretagne 1 850 postes équivalent temps-plein qui nécessitent la maîtrise du breton, le principal débouché étant l'enseignement, secteur en fort développement. Avec 135 postes en langue bretonne, Rennes est la première ville de Bretagne. En Ille-et-Vilaine, le nombre de postes en langue bretonne à presque doublé en 10 ans, passant de 117 à 207.

Le besoin d'enseignants et d'enseignantes bilingues est en constante augmentation, et il est nécessaire de former aujourd'hui les professeurs bilingues de demain qui enseigneront dans les classes bilingues et

immersives d'Ille-et-Vilaine. Chaque année, près de 3 000 personnes apprennent la langue bretonne, par envie ou dans une optique professionnelle. En Ille-et-Vilaine, près de 300 adultes suivaient en 2022 – 2023 l'une des formules d'apprentissage disponibles. Le CNFPT propose depuis quelques années une offre de formation/initiation à la langue bretonne à destination des agents des collectivités territoriales. Cette offre est disponible en Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

L'offre de cours et de formations au breton est relativement développée sur le territoire. Skol an Emsav, association basée à Rennes est le principal opérateur et détenteur da la certification Qualiopi. Elle propose des cours à Rennes et dans le département. Chaque année, en Ille-et-Vilaine, près de 250 adultes apprennent le breton en cours du soir dans cette structure, et plusieurs dizaines d'adultes suivent des formations intensives de 6 ou 9 mois. Le département de breton et celtique de l'Université de Rennes 2 propose un cycle complet, de la licence au doctorat, ainsi qu'une préparation à l'agrégation Langues de France – Option breton.

2. En gallo

La formation à la langue gallèse est un enjeu majeur pour l'avenir de celle-ci. Il n'existe pas à ce jour de centre de formation disposant de la marque Qualiopi mais l'Institut de la langue gallèse propose des formations professionnelles. Ainsi, une première semaine de stage à but professionnel s'est déroulée en Ille-et-Vilaine à la fin du mois de juin 2023. En plus de cela, il existe un cycle de formation spécifique pour les enseignants et enseignantes, dispensé également par l'Institut de la langue gallèse. On dénombre dans le département 4 lieux d'apprentissage du gallo (La Bouëxière, Servon sur Vilaine, Montgermont et Saint Senoux) et 3 lieux où il existe des ateliers de conversation proposés par diverses structures.

Enjeu et orientation stratégique : former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo, en créant notamment les conditions favorables pour le développement de l'apprentissage des langues régionales dans le cadre professionnel

Les actions proposées :

Action 9 – Promouvoir les formations du CNFPT en interne et recenser les attentes de formation en breton des agents et agentes de la collectivité

Action 10- Contribuer au dispositif DESK initié par la Région Bretagne visant à former un plus grand nombre de professionnels à la langue bretonne

Action 11 – Soutenir les opérateurs du département qui dispensent des actions de formation au breton et au gallo

Action 12 – Recenser les besoins et attentes de formation à la langue gallèse des agents et agentes du Département et proposer des séances d'apprentissage de gallo en interne

Action 13 – En cohérence avec le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique, réaliser un diagnostic des ressources qui pourraient être proposées à destination des locuteurs.trices par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, en complémentarité des fonds du réseau des bibliothèques

C. Transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations, agir sur l'enseignement

Le rôle de l'école est prépondérant dans le processus d'appropriation linguistique ; l'enseignement de la langue et dans les langues est déterminant pour assurer leur pérennisation

1. L'enseignement du breton et en breton

Il existe 3 filières bilingues d'enseignement bilingue : les écoles immersives Diwan, les classes bilingues de l'enseignement public et celles de l'enseignement catholique. Ces 3 filières sont présentes en Ille-et-Vilaine. La répartition des élèves est la suivante (rentrée 2022) :

Nombre d'élèves de la maternelle au lycée

	Diwan (maternelle et primaire)	**Public** (de la maternelle au lycée)	**Catholique** (de la maternelle au collège)	**Total**
Ille-et-Vilaine	198	1 544	436	2 178

Rennes est la première ville de Bretagne en ce qui concerne le nombre d'élèves bilingues de la maternelle au lycée (921). Elle compte 127 élèves de plus que Quimper (794 élèves). Le premier site Diwan d'Ille-et-Vilaine a ouvert à Rennes en 1978, quelques mois seulement après l'ouverture de la première école. Concernant l'enseignement secondaire : il y a 187 enfants scolarisés dans des filières bilingues, 137 sont dans le public et 50 dans le catholique. A Rennes, il existe une filière bilingue au collège Anne de Bretagne (public) et au collège privé Saint-Hélier. Il existe également une filière bilingue aux collèges Pierre Brossolette à Bruz et Martin Luther King à Liffré.

2. L'enseignement du gallo

Il n'existe pas à ce jour de filière bilingue gallo/français mais depuis 2018, l'association Cllâssiers propose de l'enseignement à la langue gallèse dans certaines écoles à raison de 30 minutes à 1h30 par semaine selon l'âge des élèves, dans plusieurs écoles primaires de Haute-Bretagne. C'est sur le temps dédié à l'apprentissage d'une langue à l'école élémentaire qu'est fait cet apprentissage du gallo. Il y aurait en 2022 environ 1 250 élèves concernés par ce dispositif (contre 139 en 2018), ces élèves sont répartis sur 4 départements à savoir les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan mais la majorité des écoles se trouve dans le nord de l'Ille-et-Vilaine et dans les Côtes d'Armor.

Ecoles publiques d'Ille-et-Vilaine concernées par le dispositif en 2022 (14 écoles)
Thourie, Bain-de-Bretagne, Saint-Senoux, Val d'Anast, Gael, Muel, Saint-Malon-sur-Mel, Le Rheu, Saint-Maugan, Parthenay, Gosne, Val d'Izé, Saint Jean s/Couesnon, Saint-Aubin-du-Cormier.

Ecoles privées d'Ille-et-Vilaine concernées par le dispositif en 2022 (5 écoles)
Le Pertre, Louvigné-du-Désert, Romagné, Saint-Brice-en-Coglès, Bazouges-la-Pérouse.

Dans le secondaire, les collège Le Chêne vert de Bain de Bretagne et Saint Méen le Grand proposent un enseignement optionnel du gallo.

Enjeu et orientation stratégique : transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations et favoriser l'enseignement des langues à l'école

Les actions proposées :

Action 14 – Accompagner la création d'un collège Diwan en Ille-et-Vilaine conformément au projet de mandature

Action 15 – Contribuer aux instances partenariales de concertation pour l'enseignement du breton (Dispositif restreint de concertation, conseil académique des langues régionales)

Action 16 – Contribuer aux travaux du Conseil académique des langues régionales pour encourager l'enseignement du gallo

Action 17 – Soutenir et promouvoir l'enseignement du gallo dans les écoles élémentaires et les collèges

D. Soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues

Des moyens dédiés pour les langues de Bretagne

En 2023, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a consacré 247 700 euros au développement et à la diffusion du breton et du gallo, ce budget est en augmentation d'un peu plus de 20% par rapport à 2022 ; en 2023, 50 000 euros supplémentaires ont été votés sur l'enveloppe concernant les langues et cultures de Bretagne. Les actions du schéma départemental du breton et du gallo, telles que définies, demeurent le fil conducteur des structures soutenues par le Département.

Des modalités de soutien précisées

Le soutien aux acteurs de la promotion et de la diffusion des langues de Bretagne s'inscrit aujourd'hui dans les dispositifs d'action culturelle qui valorisent plutôt les dimensions culturelle, patrimoniale au sens immatériel ou artistique. Afin de mieux identifier et évaluer le soutien du Département aux langues de Bretagne, sera mis en œuvre un dispositif dédié à la diffusion, promotion et transmission de ces langues.

Enjeu et orientation stratégique : soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues dans un cadre de politique publique défini.

Les actions proposées :

Action 18 – Être en veille et à l'écoute des acteurs sur de nouvelles formes de promotion des langues régionales

Action 19 – Réfléchir à des modalités de soutien reprécisées dans le cadre d'un dispositif dédié en cohérence avec les orientations du schéma

V. UN SCHEMA DE PROMOTION DES LANGUES DE BRETAGNE VIVANT

Le Département entend faire vivre le schéma de façon dynamique en concertation avec les partenaires associatifs et institutionnels.

A. La conférence annuelle des acteurs

Afin de faire vivre ce premier schéma précisant la politique du Département en faveur des langues de Bretagne, il est proposé de créer une assemblée des acteurs départementaux de la promotion et de la diffusion de ces langues.

Cette conférence, présidée par le Vice-président du Conseil départemental en charge de la culture, de la promotion des langues de Bretagne et de la lecture publique, pourrait se réunir annuellement avec pour mission de suivre l'avancement du schéma, d'identifier les difficultés éventuelles le cas échéant., d'être force de propositions

Les acteurs associatifs ainsi que les partenaires publics pourraient constituer cette assemblée dont le périmètre et la lettre de mission seront à préciser.

Enjeu et orientation stratégique : faire vivre le premier schéma départemental de promotion des langues de Bretagne

Les actions proposées :

Action 20 : Mettre en place un mode de suivi dynamique du schéma sous la forme d'une conférence des acteurs et partenaires

B. La signature des chartes pour le breton et le gallo, traduction de l'engagement du Département

1. « Ya d'ar brezhoneg » – Oui à la langue bretonne

« Ya d'ar brezhoneg » (Oui à la langue bretonne) est une campagne menée par l'Office public de la langue bretonne visant à promouvoir et développer l'usage de la langue bretonne dans la vie quotidienne des habitants de la Bretagne historique.

Elle s'articule autour de deux systèmes de labels appelés « charte » ou « accord » : un label destiné aux professionnels et associations et l'autre aux collectivités. Chaque charte ou accord s'organise en niveaux de labellisation, correspondant à un nombre croissant d'objectifs à remplir,

Sur les 231 communes de Bretagne qui ont signé la charte, **11 d'entre elles sont en Ille-et-Vilaine**.

- Argentré du Plessis
- Bruz
- Fougères
- La Bouëxière
- Le Sel de Bretagne
- Liffré
- Montfort-sur-Meu
- Redon
- Rennes
- Vern-sur-Seiche
- Vitré

2. Du Galo, dame Yan, dame Véré ! » - La charte pour le gallo

Constat : "Du Galo, dame Yan, dame Vèr !" est une opération qui a pour but le développement du gallo par son usage et sa visibilité dans la vie quotidienne des habitants de la Bretagne historique. L'opération est coordonnée par l'Institut de la langue gallèse. Elle s'adresse principalement aux communes et aux collectivités territoriales, ainsi qu'aux associations et aux entreprises. Elle vise la mise en œuvre d'actions en faveur du gallo, ainsi que la valorisation des initiatives déjà prises.

Près de quarante de communes ont signé cette charte dont **21 en Ille-et-Vilaine** :

- Argentré-du-Plessis
- Bain de Bretagne
- Bazouges la Pérouse
- Beaucé
- Broualan
- Chavagne
- Ercé-près-Liffré
- Fougères
- Gosné
- Iffendic
- La Bouëxière
- Langouet
- Lanrigan
- Maxent
- Montfort-sur-Meu
- Montauban-de-Bretagne
- Monterfil
- Parcé
- Saint-Aubin-du-Cormier
- Saint-Senoux
- Treffendel

Enjeu et orientation stratégique : soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues.

Les actions proposées :

Action 21 – Signature de la charte pour le gallo de niveau 1 « Dame yan, dame véré »
Action 22 – Signature de la charte Oui à la langue bretonne de niveau 1 « Ya d'ar brezhoneg »

I. Rendre les langues plus visibles

a. Communication du Département vers les usagers

Orientation : Faire évoluer la présence des langues dans la stratégie et les supports de communication départementaux (journal Nous Vous Ille, sites du Département, …)

Action 1/ Introduire une rubrique nouvelle : la traduction partielle en gallo et breton de la rubrique « Conseils et solutions » de la version papier du « Nous, Vous, Ille » avec une traduction complète sur le site *nous-vous-ille.fr*

Objectif : Valoriser du contenu en breton et gallo pour les locuteurs du département

Mode d'évaluation : Retours des lecteurs

Action 2/ Vulgariser et mettre en valeur des mots d'usage en breton et en gallo par le biais des réseaux sociaux. (Par exemple, semaines paires 1 mot en breton/semaines impaires en gallo ; …)

Objectif : Valoriser du contenu en breton et gallo pour tous les publics y compris les non locuteurs

Mode d'évaluation : Interactions sur les différents réseaux sociaux (nombre de likes, de reposts…)

Action 3/ Être relais des campagnes de communication sur les langues des principaux partenaires

Objectif : Informer et sensibiliser le public sur les questions de langue

Mode d'évaluation : Evolution du nombre d'inscrits dans les cours de langue, du nombre d'enfants inscrits dans les filières bilingues

b. Signalisation et signalétique

Orientation : Renforcer la visibilité des langues pour le public

Action 4/ Mettre en place une signalisation trilingue sur les nouvelles véloroutes jalonnées par le Département – déjà initié sur la V409 – et réfléchir à sa mise en application sur d'autres voies comme les pistes cyclables à haut niveau de service

Objectif : Renforcer la visibilité des langues dans l'espace public

Mode d'évaluation : Taux de signalisation multilingue sur les véloroutes du département

Action 5/ Contribuer à la concertation initiée par l'Etat pour l'élaboration du schéma directeur de signalisation directionnelle dans le cadre de l'application de la convention spécifique Etat/Région sur la mise en place d'un jalonnement routier bilingue paritaire

Objectif : Renforcer la visibilité des langues dans l'espace public

Mode d'évaluation : Taux de signalisation multilingue sur les routes départementales

Action 6/ Proposer aux communes qui le souhaitent, la prise en charge, pour le premier achat, de panneaux de signalisation trilingue de deux entrées-sorties sur un axe départemental au choix de la commune (dans la cadre d'une enveloppe fermée de 50 000 euros pour 2024).

Objectif : Renforcer la visibilité des langues dans l'espace public

Mode d'évaluation : Nombres de communes ayant des panneaux d'entrée trilingue

Action 7/ Mettre en place une signalétique trilingue sur les bandeaux de façades et totems des bâtiments départementaux dans le cadre d'un programme pluriannuel à définir qui précisera les priorités et un calendrier de mise en œuvre.

Objectif : Renforcer la visibilité des langues auprès des usagers des bâtiments du Département

Mode d'évaluation : Nombre de bâtiments ayant une signalétique trilingue

Action 8/ Intégrer la promotion des langues de Bretagne dans la stratégie de communication et dans la feuille de route de l'agence départementale Ille-et-Vilaine Tourisme

Objectif : Renforcer la visibilité des langues auprès des touristes de proximité ou venant d'ailleurs

Mode d'évaluation : Quantité des actions proposées pour la promotion du breton et du gallo

II. Former de nouveaux locuteurs en breton et en gallo

Orientation : Contribuer à créer les conditions favorables pour le développement de l'apprentissage des langues régionales dans le cadre professionnel

Action 9/ Promouvoir les formations du CNFPT en interne et recenser les attentes de formation en breton des agents et agentes de la collectivité

Objectif : Permettre aux agents et agentes de la collectivité de se former à la langue bretonne

Mode d'évaluation : Nombre d'agents et d'agentes inscrit·e·s aux formations

Action 10/ Contribuer au dispositif **DESK** mis en en place par la Région Bretagne qui vise à former un plus grand nombre de professionnels à la langue bretonne

Objectif : Former un plus grand nombre de personnes à la langue bretonne afin qu'elles soient en capacité de l'enseigner au sein du système scolaire ou de l'utiliser professionnellement dans le monde de la petite enfance ou dans les métiers de la médiation-jeunesse.

Mode d'évaluation : Nombre annuel de bénéficiaires sur l'ensemble du dispositif

Action 11/ Soutenir les opérateurs du département qui dispensent des actions de formation au breton et au gallo

Objectif : Informer le public sur les cours de breton, faciliter la mise en place de cours de gallo

Mode d'évaluation : Nombre d'apprenants inscrits aux cours

Action 12/ Recenser les besoins et attentes de formation à la langue gallèse des agents et agentes du Département et proposer des séances d'apprentissage de gallo en interne

Objectif : Evaluer la pertinence d'organiser un cours de gallo en interne pour les agents et agentes du département ou toute autre action de sensibilisation

Mode d'évaluation : Nombre de personnes intéressées

Action 13/ En cohérence avec le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique, réaliser un diagnostic des ressources qui pourraient être proposées à destination des locuteurs.trices par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, en complémentarité des fonds du réseau des bibliothèques

Objectif : Encourager et développer les ressources et des fonds en breton et en gallo du réseau de lecture public

Mode d'évaluation : Quantité de sollicitation par le public sur ces ressources

III. Transmettre le breton et le gallo aux jeunes générations

Orientation : Favoriser la transmission et l'enseignement des langues à l'école

Action 14/ Accompagner la création d'un collège Diwan en Ille-et-Vilaine conformément au projet de mandature

Objectif : Permettre la continuité pédagogique pour les enfants scolarisés en premier degré à Diwan

Mode d'évaluation : Nombre de demandes faites par les familles pour la rentrée en 6ème

Action 15/ Contribuer aux instances partenariales (Dispositif restreint de concertation animé par l'Office public de la langue bretonne et au Comité académique des langues régionales) pour encourager la création des nouvelles filières bilingues dans le département en application des engagements de la convention spécifique Etat-Région

Objectif : Suivre l'évolution de l'offre d'enseignement bilingue dans le département

Mode d'évaluation : Nombre d'enfants scolarisés en bilingue breton/français dans le département

Action 16/ Contribuer aux travaux du Comité académique des langues régionales pour encourager l'enseignement du gallo

Objectif : Suivre l'évolution de l'offre d'enseignement du gallo dans les écoles du département

Mode d'évaluation : Evolution du nombre d'écoles du département qui propose un enseignement du gallo

Action 17/ Soutenir et promouvoir l'enseignement du gallo dans les écoles élémentaires et les collèges

Objectif : Faciliter et accompagner le développement de l'enseignement du gallo à l'école

Mode d'évaluation : Nombre d'enfants qui bénéficient d'un enseignement du gallo

IV. Soutenir et accompagner les acteurs de la promotion et de la diffusion des langues

Action 18/ Être en veille et à l'écoute de nouvelles formes de promotion des langues régionales (nouveaux media, nouveaux formats…)

Objectif : Soutenir les innovations en matière de transmission ou diffusion dans le cadre des dispositifs existants ou en ingénierie quand elles croisent les orientations départementales et son champ de compétences

Mode d'évaluation : Nombre de projets innovants mis en place

Action 19/ Réfléchir à des modalités de soutien reprécisés dans le cadre d'un dispositif dédié en cohérence avec les orientations du schéma

Objectif : Faciliter l'accompagnement des partenaires en précisant les critères d'attribution fixés par le Département en cohérence avec les orientations du schéma

Mode d'évaluation : Nombre de projets soutenus

Action 20/ Mettre en place un mode de suivi dynamique du schéma sous la forme d'une conférence des acteurs et partenaires

Objectif : Evaluer et mesurer l'application du schéma

Mode d'évaluation : Mobilisation des acteurs

Action 21/ Signature de la charte **du Galo, dame Yan, dame Vére**, charte pour le gallo du niveau 1, et mise en place d'actions liées à la communication, l'information et l'accompagnement

Objectif : Renforcer la visibilité du gallo au sein du département

Mode d'évaluation : Respect des engagements pris

Action 22/ Signature de la charte **Ya d'ar brezhoneg - Oui à la langue bretonne** – **niveau 1** et mise en place d'actions liées à la communication et à la signalétique du Département

Objectif : Renforcer la visibilité du breton au sein du département

Mode d'évaluation : Labellisation au regard des actions réalisées